Aux promoteurs d'essais cliniques

## RECHERCHE ET DEVEVOPPEMENT - Rétributions et Contributions Contributions - DSURs (Development Safety Update reports) Base légale: AR du 16/07/2012 fixant les redevances pour l'exécution des missions de l'afmps conformément à l'article 30, §8, de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine nombre d'essais en cours montants applicables au 1er janvier 2014 1 655,77 € 2 1.311,54 € 3 1.967,31 € 4 2.623,08 € 5 ou plus

Ces montants doivent être versés sur le compte n° 679-0001514-59 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
IBAN CODE: BE84 6790 0015 1459

**BIC/ Swift code: PCHQBEBB**